



Tour de contrôle

Bon hiver et bon début de saison 2019 !

Patrice Sarrazin, Président

Avec l'arrivée de l'hiver, c'est le début d'une nouvelle saison qui s'annonce pour le printemps prochain.

Nous avons eu une magnifique saison de vol 2018 et nous avons su profiter au maximum de notre magnifique environnement de vol à Ste-Julie.

Plusieurs activités du Club ont permis de nous rassembler dans la joie et le bonheur de pratiquer notre hobby préféré.

La température a été splendide et chaque membre s'en est donné à cœur joie.

Nous sommes prêts maintenant à passer l'hiver 2019 à réaliser nos projets de construction, réparation ou acquisition d'appareils.

Je profite de cette fin d'année 2018 pour souhaiter à chacun de vous un Heureux Temps des Fêtes et une Nouvelle Année remplie de Santé, de Fraternité, d'Amour et de Paix.

Au plaisir de vous revoir sur le terrain le printemps prochain !

Fun Fly/BBQ 2019

Ronald Beauvais sera disponible pour aider au BBQ/Fun Fly 2019. Merci beaucoup pour sa contribution volontaire.

Séance d'information sur la sécurité des vols 3D

Jean Blaquière offre pour le début de la nouvelle saison de vol, une séance d'information pour les pilotes qui effectuent des vols 3D lors de laquelle des échanges pourraient avoir lieu sur ce sujet en terme de pratique sécuritaire tenant compte des règlements du Club. Une invitation sera lancée le temps venu par Jean Blaquière. Merci beaucoup à Jean pour son initiative !

Séance sur la configuration d'un émetteur/radio Spektrum

J'offre également pour le début de la nouvelle saison de vol, une séance d'information pour les pilotes qui possèdent un émetteur/radio Spektrum lors de laquelle des échanges pourraient avoir lieu sur ce sujet.

Une autre séance pourrait être organisée pour les pilotes qui possèdent un émetteur/radio Futaba. René Fortier pourrait s'en occuper accompagné d'Ian Deslauriers. Merci beaucoup à Ian et René pour leur initiative !



Événements spéciaux 2019 à venir:

- Fun Fly/BBQ
2019

- Swap Shop
2019

- Corvée
annuelle du
printemps 2019

- Visite de
l'Agence
Spatiale
Canadienne



*"La communication a bien
meilleur goût."*

Abonnement 2019

N'oubliez pas de régler votre abonnement au Club et au MAAC, S.V.P. veuillez le faire avant d'utiliser les installations et surtout de voler le printemps prochain, afin d'être en conformité pour les assurances.

Site Web du Club et Page Facebook

Alain Carpentier se dit disponible pour aider Jean-Claude Guèvremont pour un rafraîchissement du Site Web et de la Page Facebook de notre Club. Merci beaucoup pour sa contribution volontaire.

Visite de l'Agence Spatiale Canadienne

Alain Carpentier informe les membres qu'il pourrait organiser une visite de groupe de l'ASC pour voir entre autre la manipulation à distance du Bras canadien dans les bureaux de Saint-Bruno. Le tout pourrait avoir lieu en Janvier ou Février 2019 pour les membres seulement. Une invitation sera lancée via Facebook, le Site Web et par courriel par Alain Carpentier.



*"Prenons le temps de
nous parler lorsque
quelque chose ne va pas
pour nous entre membres
du Club. "*

Nouveau règlement de Transports Canada sur les UAS

Le règlement devrait être publié dans la gazette officielle du Canada II dans les prochaines semaines, les responsables de MAAC ont jugé opportun de fournir une mise à jour.

Premièrement, les membres de MAAC devraient être rassurés de savoir que les représentants de MAAC participent au processus d'élaboration de la réglementation depuis plus de 10 ans, garantissant ainsi la protection des privilèges dont nous bénéficions depuis longtemps, tout en contribuant à la création d'un régime destiné à assurer la sécurité de l'ensemble de l'aviation au Canada.

Bien que les règlements qui seront publiés prochainement aient été modifiés à partir de la version originale et de la version publiée dans la gazette officielle du Canada I l'été dernier, MAAC continue de travailler très fort pour protéger notre passe-temps favori.

Les dirigeants du MAAC ont collaboré avec Transports Canada pour obtenir une exemption à la nouvelle partie IX du règlement sur les Systèmes d'Aéronefs Télépilotés (SATP). Cette exemption s'appliquera à tous les membres en règle du MAAC. Avec cette exemption, les membres de MAAC ne seront pas tenus de se conformer aux règlements de la nouvelle partie du Règlement de l'Aviation Canadien (RAC), Partie IX, s'ils respectent les pratiques et les directives de sécurité publiées par MAAC ainsi que quelques conditions de l'exemption elle-même.